



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil municipal du 25 juin 2024

Préambule

La note de présentation du compte administratif 2023 a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année passée.

Ainsi, le Compte Administratif 2023 du Budget Principal a été précédé par :

- Le débat d'orientations budgétaires 2023 tenu le 16/03/2023,
- Le vote du budget primitif 2023 intervenu le 11/04/2023,
- La décision modificative n° 1 adoptée le 20/06/2023,
- La décision modificative n° 2 adoptée le 12/12/2023.

Les résultats 2023 :

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultats d'exécution 2023	Résultats de clôture 2023 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	769 116,58	740 280,00	566 702,20	595 538,78		595 538,78
Investissement	189 601,63		166 817,38	356 419,01	6 132,36	350 286,65
Total :	958 718,21	740 280,00	733 519,58	951 957,79	6 132,36	945 825,43

Le résultat de clôture 2023 est excédentaire de **951 957,79 €** compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de **595 538,78 €** de la section de fonctionnement
- un excédent de **356 419,01 €** de la section d'investissement

Également, des restes à réaliser comprenant **580 952,89 €** de recettes et **587 085,25 €** de dépenses, dont un solde déficitaire de **6 132,36 €** qui se décompose comme suit :

En recettes, on retrouve les soldes de subventions et autres encore non perçues au 31 décembre :

- Fonds propres : 5 524,89 € (taxe d'aménagement)
- Subventions : 575 428 € (réfection du centre de l'enfance, construction de la halle en centre-ville, installation de vidéo surveillance et sécurisation des accès codés)

En dépenses, on retrouve les différents travaux réalisés mais non soldés au 31 décembre :

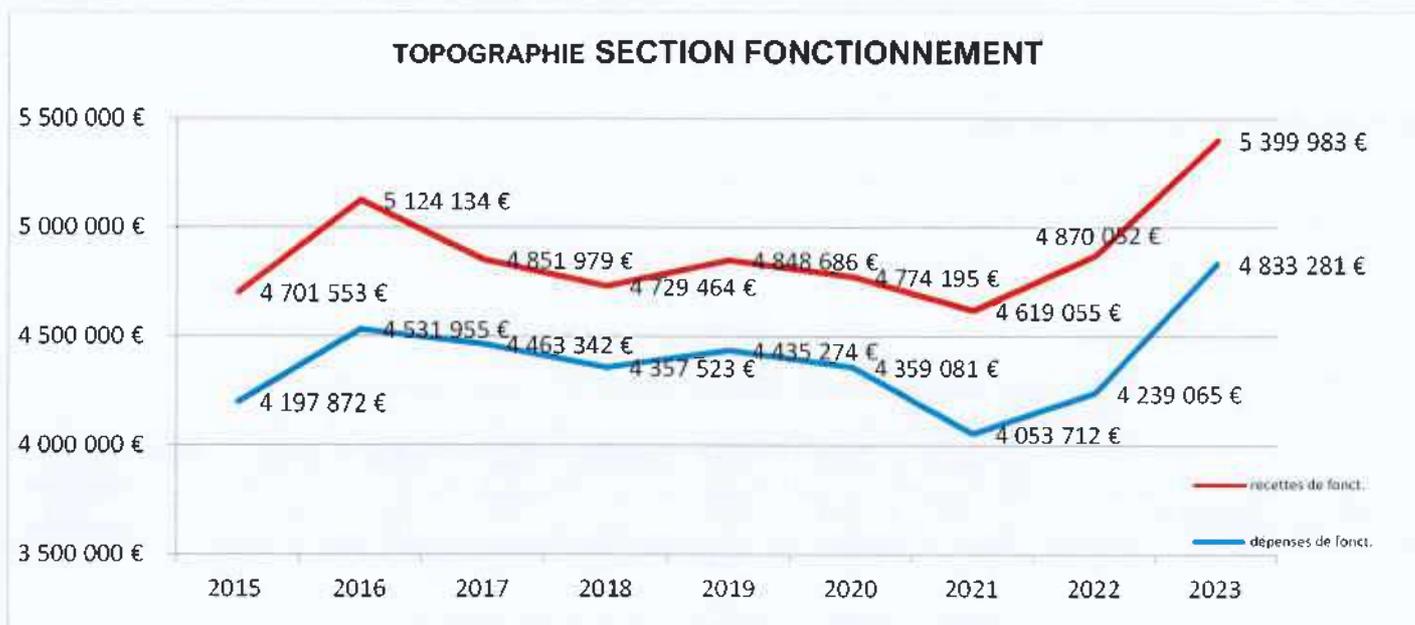
- Investissement courant : 5 794,01 € (dossiers OPAH, remplacement d'extincteurs, équipement mobilier centre de l'enfance etc...).
- Travaux de bâtiments : 573 791,24 € (construction de la halle en centre-ville, études sur le complexe sportif, réfection du centre de l'enfance, alarme anti-intrusion tous bâtiments etc....)
- Etude avant-projet des Sénillières : 6 000 €.

Les prévisions étaient équilibrées en dépenses et en recettes.

S'agissant de l'appréciation du compte administratif 2023, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat réel d'exécution 2023 de la section de fonctionnement atteint 566 702,20 €. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.



A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 5 399 983 €, soit 110 % des recettes du compte administratif 2023 par rapport au budget prévu. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Recettes de fonctionnement		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023 (1)	CA 2023	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	92 666	91 685	146 500	76 952	91 482	119 %
70	Produit des services	350 072	462 833	514 670	519 976	623 664	120 %
73	Impôts et taxes	3 302 348	3 346 749	3 507 784	3 622 665	3 737 190	103 %
74	Dotations, subventions et participations	711 885	632 896	626 680	608 729	667 616	110 %
75	Autres produits de gestion courante	78 113	70 998	70 503	73 635	96 403	131 %
76	Produits financiers						
77	Recettes exceptionnelles	11 194	6 978	3 862	0	182 000	0 %
042	Opération d'ordre de transfert entre section	227 916	6 916	53	1 786	1 628	91 %
	Total recettes de fonctionnement	4 774 195	4 619 055	4 870 052	4 903 743	5 399 983	110 %

(1) hors excédent de fonctionnement reporté

CHAPITRE 013 « ATTÉNUATIONS DE CHARGES »

Ce chapitre retrace principalement, les remboursements sur rémunération du personnel pour les congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail et autres indemnités, mais également des remboursements de trop perçu sur salaire en fonction des différents dossiers. Sur l'exercice 2023, on atteint 119 %, on enregistre plusieurs congés maternité,

longues maladies, accidents de travail et principalement, une régularisation de frais soldé après plusieurs années.

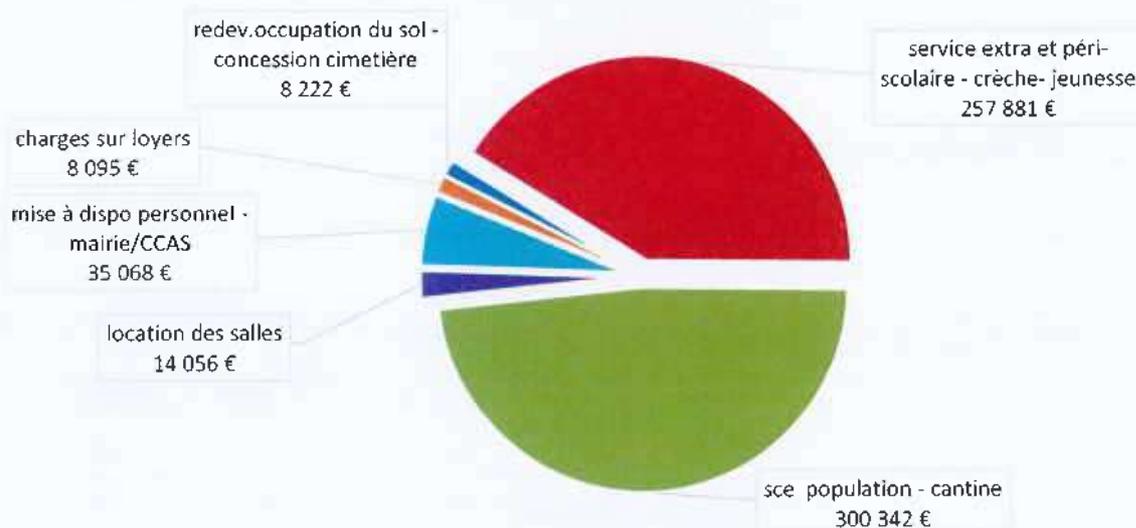
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Atténuations de charges (k€)	59	59	0	139	156	92	91	146	91

CHAPITRE 70 « PRODUITS DES SERVICES »

Ce chapitre retrace la gestion des produits de services à la population, de redevance d'occupation des sols, de locations de salles, de redevance à caractère de loisirs etc... On constate que le chapitre est réalisé à 120 %. La fréquentation des services péri et extra-scolaire repart à la hausse après la crise sanitaire :

- 75 % des 350 élèves de l'école élémentaire sont inscrits à la pause méridienne
- 88 % des 169 élèves de l'école de l'école maternelle sont inscrits à la pause méridienne

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services (k€)	559	555	530	515	530	350	462	514	623



CHAPITRE 73 « IMPÔTS ET TAXES »

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux impositions locales, à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) mais aussi des fonds de péréquation sur les droits de mutation, des droits de place et des dotations communautaires.

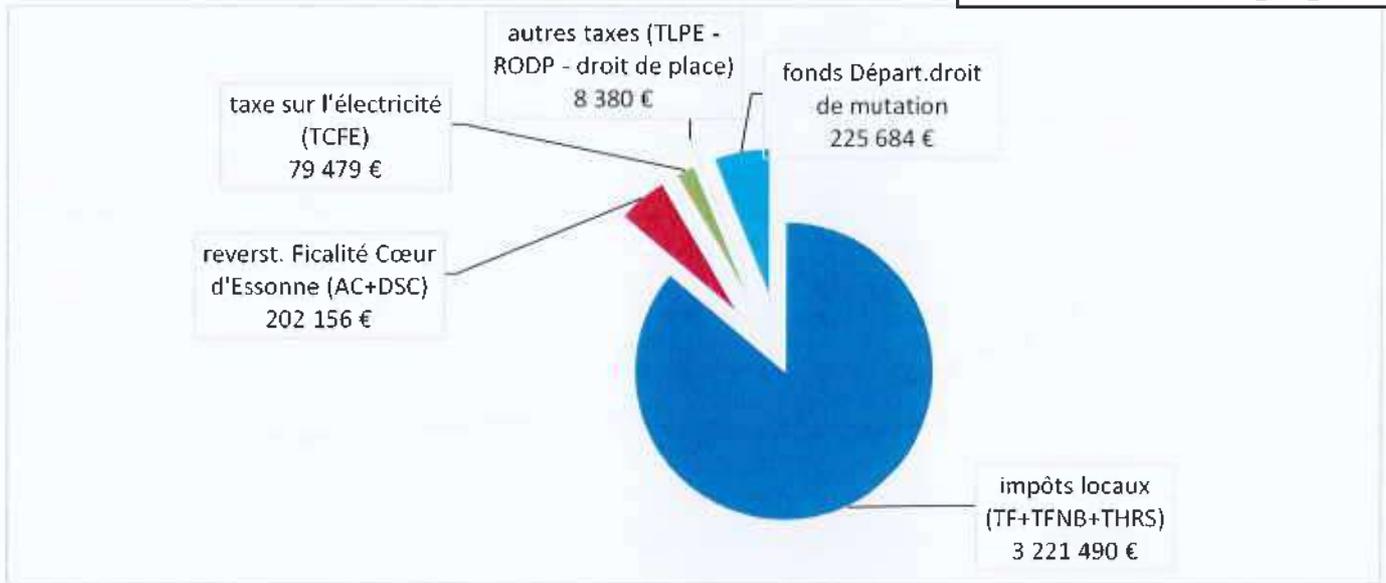
Il est exécuté à 103 %, et on constate une augmentation de 6.54 % de N-1 suivant la revalorisation de bases fiscales prévue dans la loi de finances 2023 (+ 7.1 %).

Les taux communaux n'ont pas subi d'augmentation depuis l'année 2009 :

- Taxe d'habitation 15,89 %
- Taxe foncière 20,13 % (commune) et 16.37 % (département) soit un taux global de 36.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes (k€)	2 781	2 983	3 046	3 136	3 241	3 302	3 346	3 507	3 737

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :



CHAPITRE 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS »

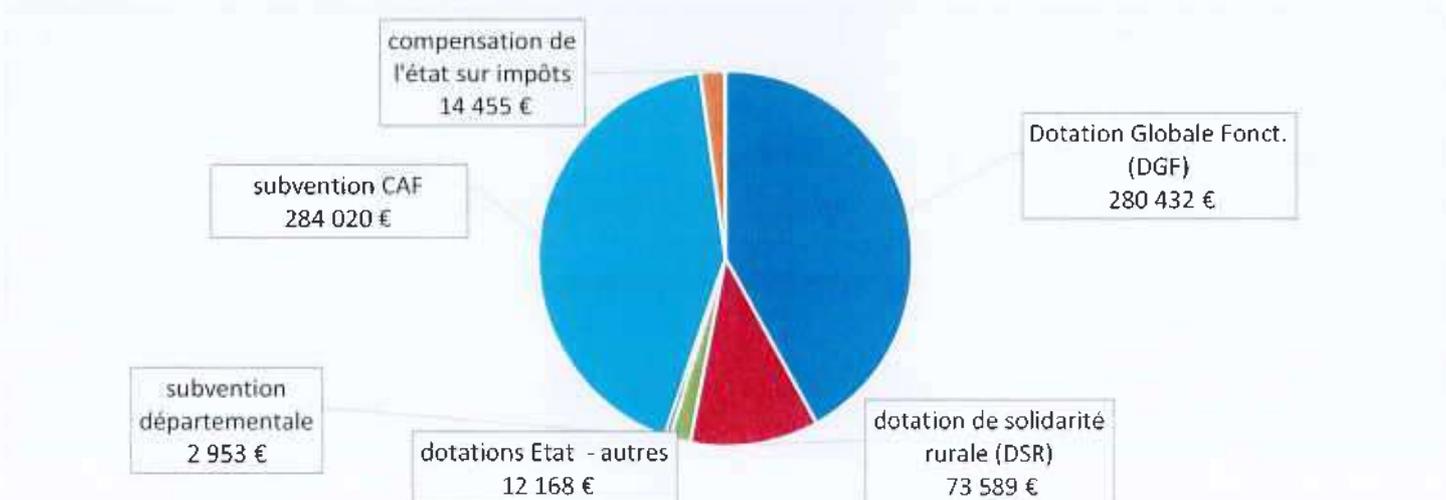
Ce chapitre retrace notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui ne cesse de diminuer,
- La dotation de solidarité rurale (DSR), qui quant à elle, augmente légèrement,
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont en augmentation,
- Et les autres compensations de l'Etat :
 - Dotation sur le foncier bâti et non bâti en hausse,
 - Dotation sur les contrats aidés.

Ce chapitre est exécuté à 110 % avec une augmentation de +7 % de N-1 qui est due en partie au subventionnement de la CAF en fonction de nos déclarations sur une fréquentation en hausse sur nos nombreuses activités proposées.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations, subv. et part. (k€)	869	834	824	709	752	711	632	626	667

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat à l'égard des collectivités, dont le montant est proportionnel au nombre d'habitants, ne cesse de diminuer.

évolution de la DGF/population**CHAPITRE 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »**

Ce chapitre enregistre principalement les appels de fonds du parc locatif, mais également les recettes exceptionnelles depuis le passage en M57 en lieu et place du chapitre 77 en M14.

Comme recettes exceptionnelles, sont retracées les remboursements de sinistres d'où une réalisation à 131 % du budget prévu initialement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres produits de gestion courante (k€)	74	72	77	71	75	78	71	70	96

CHAPITRE 77 « PRODUITS SPECIFIQUES »

Ce chapitre retrace le produit issu de la vente rue G. Péri pour un montant de 182 000 €

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits exceptionnels (k€)	15	253	128	17	28	11	7	3	182

CHAPITRE 042 « OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS »

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine arrêté au 31 décembre de l'année.

Ces opérations d'ordres se constateront également en dépenses d'investissement sur le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections ».

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations de patrimoine (k€)	10	6	2	40	2	227	7	0.05	1

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 833 281 €, soit 98 % du budget prévisionnel 2023.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023 (1)	CA 2023	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	750 332	812 198	807 836	1 214 416	1 078 063	89%
012	Charges de personnel	2 845 423	2 726 737	2 832 957	2 964 260	2 875 284	97%
014	Atténuation de produits	13 590	33 756	33 822	15 000	10 474	70%
65	Autres charges de gestion courante	336 176	317 580	404 671	512 148	481 335	94%
66	Charges financières (y/c ICNE)	63 467	56 342	54 566	97 300	94 635	97%
67	Charges Exceptionnelles	14 645	380	6 546	12 100	9 206	76%
68	Provisions pour risques	-	3 742	5 555	20 000	6 448	32%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	335 447	102 977	93 112	97 356	277 836	285%
	Total dépenses de fonctionnement	4 359 080	4 053 712	4 239 065	4 932 580	4 833 281	98%

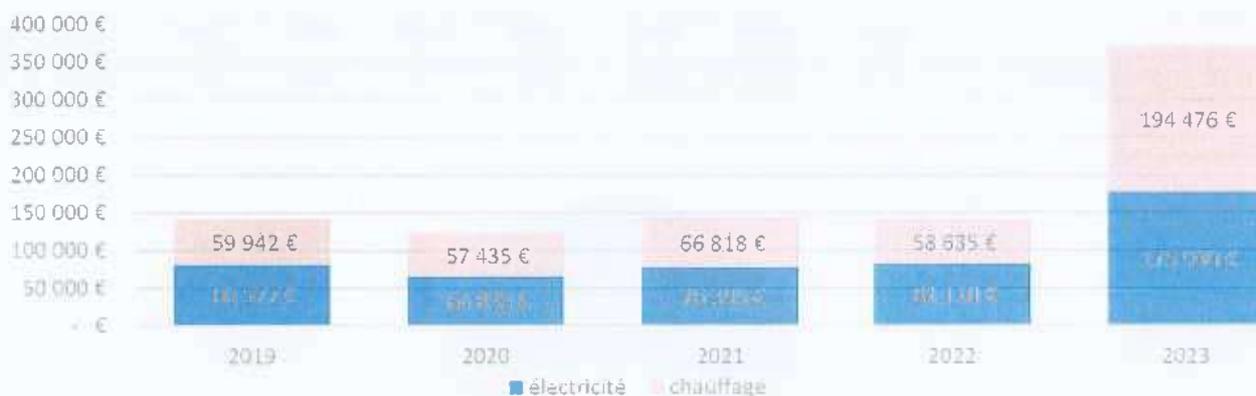
(1) hors dépenses imprévues

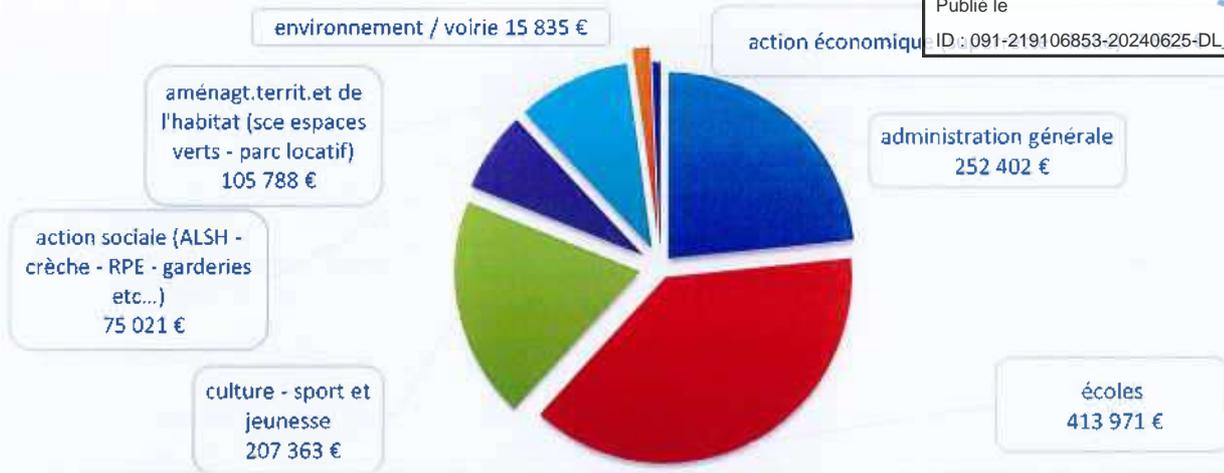
CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL »

Ce chapitre retrace, entre autres, toutes les dépenses récurrentes (eau, gaz, électricité, carburant, restauration, fournitures scolaires, transports scolaires, entretien et maintenance des bâtiments, entretien des espaces verts, assurances etc...) Il est réalisé à 89 % et a subi une augmentation de plus de 33 % qui est due en grande partie à la hausse des énergies + 165 %, mais également de l'inflation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges générales (k€)	915	946	988	908	915	750	812	807	1 078

AUGMENTATION DES ÉNERGIES





CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL »

Ce chapitre budgétaire totalise 2 875 284€ et représente 63 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 1 % par rapport à N-1. Celle-ci est due en partie à la revalorisation de 1.5 % du point d'indice au 1^{er} juillet pour tous les agents de la Fonction Publique.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges du personnel (k€)	2 686	2 744	2 866	2 903	2 981	2 845	2 727	2 832	2 875

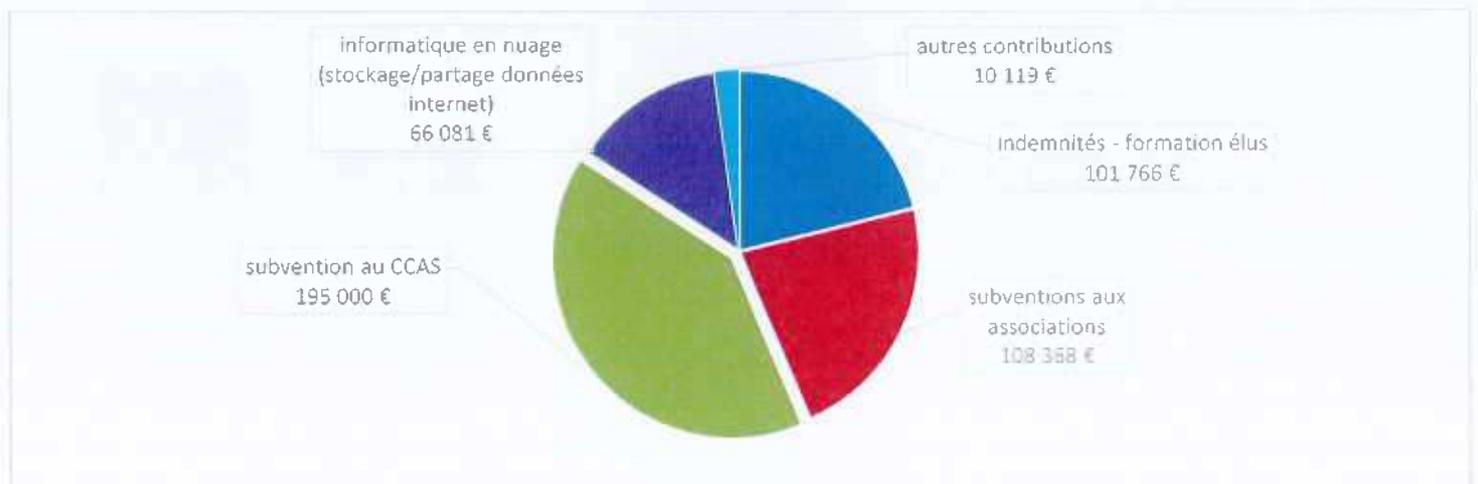
CHAPITRE 65 « AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE »

Ce chapitre budgétaire totalise 481 334 € et représente près de 11 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 19 % par rapport à N-1. Cette augmentation porte en partie sur le subventionnement lié au besoin réel du CCAS. La collectivité a attribué 195 000 € de budget contre 154 000 € l'an passé (+27 %).

On y retrace également :

- Les dépenses liées à l'informatique en nuage (précédemment enregistrées en chap.011),
- Le subventionnement également des associations, étudié en fonction des excédents et des demandes respectives,
- Des contributions aux différents syndicats (SMOYS-SIGEIF-SIPPEREC),

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres charges (k€)	332	348	368	325	318	336	317	404	481



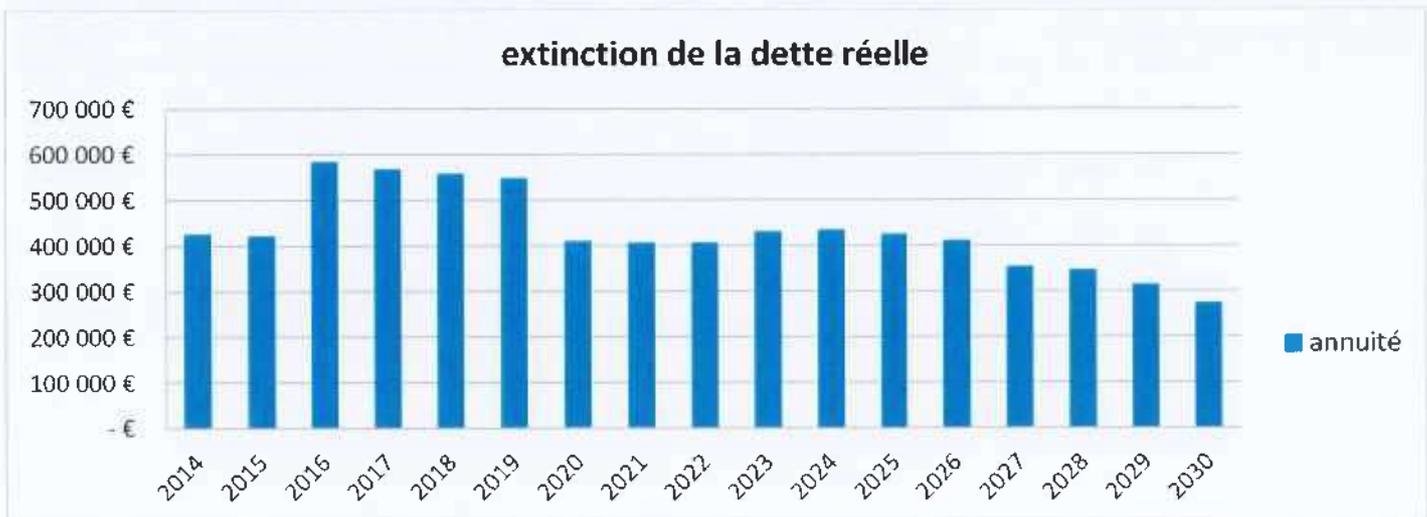
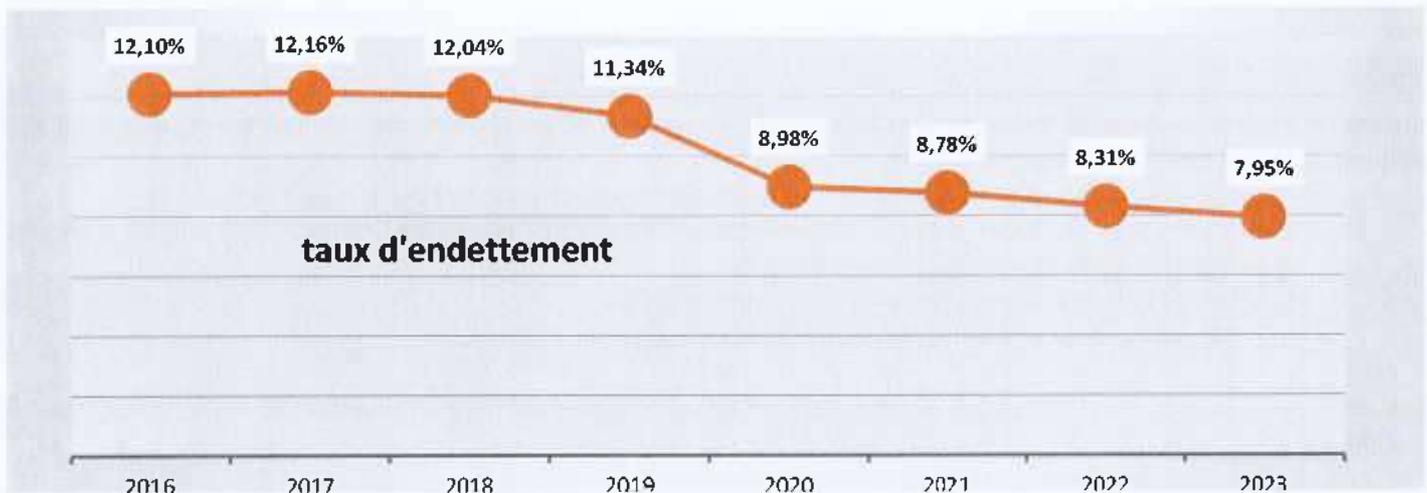
CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIÈRES »

La collectivité est en phase de désendettement, c'est pourquoi la municipalité a lancé un PFI (Plan Financier d'Investissement). Elle sort une capacité de désendettement de 4,7 ans. Pour rappel, on considère généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Le taux d'endettement sur 2023, est de 7.95 %. Le remboursement de la dette se décompose comme suit :

- Intérêts de la dette : 80 200 €
- Capital de la dette : 349 037 €

Soit une annuité globale de 429 237€ sur l'ensemble des 9 prêts contractés par la collectivité en 2005, 2006, 2008, 2009, 2014 et réaménagement en 2020. Cette dépense représente 7% des dépenses réelles effectuées sur l'exercice. L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 3 037 390 €.

A ces charges viennent s'ajouter, les intérêts courus non échus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être fluctuant en fonction de son utilisation. La dernière utilisation remonte en 2015.



CHAPITRE 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »

Ce chapitre, et plus précisément l'article 673, enregistre l'annulation des titres de recettes émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement. Sur l'exercice 2023, les écritures retracent en partie, la régularisation de frais médicaux sur une extinction d'un dossier d'AT.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges exceptionnelles (en k€)	0.005	0	3	0.4	0.4	14	0.3	6	9

CHAPITRE 014 « ATTENUATION DE PRODUITS »

Ce chapitre correspond à la contribution de la loi SRU. Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, et depuis les dernières évolutions législatives, la commune est contrainte au respect du taux effectif minimal de 25 % de logements sociaux sur son territoire. Le nombre de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2022 atteint les 409, et, conduit au taux de 22.63 %. Ce qui ramène à 42 le nombre de logements sociaux manquants, d'où la pénalité de 10 474 €. Il est rappelé que la commune a satisfait à ses obligations par la prévision de réalisation de 29 nouveaux logements sociaux sur la période triennale 2020/2022, ce qui a permis d'obtenir par Monsieur le préfet, la levée de carence au titre de la période triennale 2017/2019 et en l'occurrence de ne plus avoir à payer la majoration de 22 548€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pénalité loi SRU (en k€)	0	0	10	9	8	13	33	33	10

CHAPITRE 042 « OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS »

Ce chapitre retrace une dépense d'ordre obligatoire pour la gestion du patrimoine des communes de plus de 3 500 habitants, soit 277 836 €. On y retrouve :

- Les amortissements des biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année pour 71 280 €,
- L'amortissement de la pénalité du réaménagement d'emprunt réalisé en 2019 courant sur les 9 années restantes de l'emprunt renégocié soit 24 556 €.
- La sortie de l'actif de la parcelle rue G. Péri pour 62 256 €
- La constatation de la plus-value de cette même parcelle pour 119 744 €.

Pour information, ces mêmes inscriptions se retrouvent en recette d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section ».

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations de patrimoine (k€)	98	343	81	79	93	335	103	93	277

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2023 de la section d'investissement fait ressortir un excédent réel de 166 817,38 € auquel il convient de rajouter l'excédent de N-1 de 189 601,63 €. Ce qui fait un excédent global de clôture de **356 419,01€** de l'exercice 2023, repris par anticipation sur le Budget Primitif de 2024.

A. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 1 303 589 €, et se décomposent de la manière suivante :

Recettes d'investissement		CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023 (1)	CA 2023	Taux d'exécution
10	Dotations et fonds propres	513 132	463 756	784 248	783 635	99.92 %
13	Subventions d'investissement	7 469	17 872	689 612	242 118	35.11 %
16	Emprunts, dettes, caution	900	1 000	0	0	
20-23	Recettes d'équipements	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
024	Produits de cessions	-	-	182 000		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 977	93 112	97 356	277 836	285.38 %
	Total recettes d'investissement	624 478	575 740	1 753 216	1 303 589	74.35 %

(1) hors solde d'exécution (001)

Le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint les 74 %. L'année 2023 est marquée par un autofinancement important afin de préparer et de réduire notre prochain recours à l'emprunt pour la continuité du PPI, c'est-à-dire la 1^{ère} phase de la réhabilitation du complexe sportif : la rénovation du gymnase + dojo.

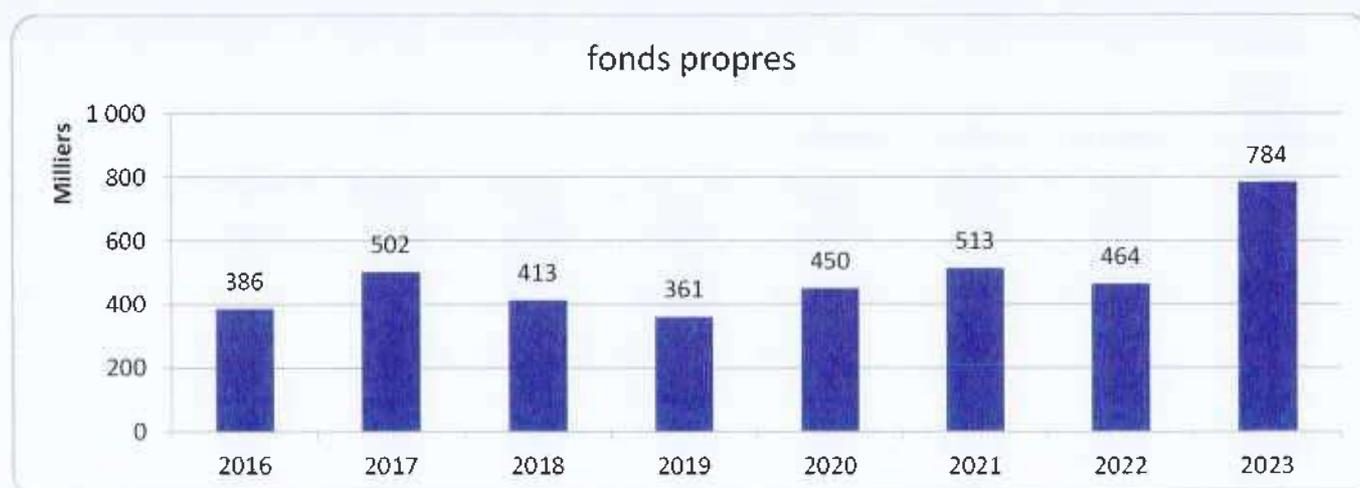
De plus la vente de la parcelle rue G. Péri a été actée courant décembre au prix de vente de 182 000 €.

CHAPITRE 10 – DOTATIONS ET FONDS PROPRES

Ce chapitre totalise 783 635 € et atteint pratiquement 100 % de réalisation,

On y retrouve :

- 16 013 € de Taxe d'Aménagement (TA),
- 27 342 € de FCTVA de l'exercice 2022
- 740 280 € d'autofinancement de section à section, qui couvre largement l'annuité de la dette de 429 237 €



CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre totalise 242 118 € de subventions :

- 3 950 € de subvention de l'Etat au titre du solde de la DETR 2020 concernant l'aménagement de mobilier et matériel scolaire,
- 4 761 € de subvention de l'Etat sur le socle numérique de l'école Malraux,
- 82 580 € de subvention de la CAF sur la rénovation du centre de l'enfance,
- 150 827 € de subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour la 1^{ère} phase de la réhabilitation du complexe sportif

CHAPITRE 040 « OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS »

Ce chapitre totalise 277 836 € et retrace les écritures d'ordre également présentes en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 042. Elles se décomposent comme suit :

- 71 280 € d'amortissement sur les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2023,
- 24 556 € d'amortissement sur la pénalité de réaménagement d'emprunts,
- 62 256 € de sortie de l'actif concernant la parcelle rue G. Péri,
- 119 744 € de constatation de plus-value sur ce même bien de 119 744€.

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 136 772 € et représentent 58 % de réalisation des inscriptions budgétaires de l'exercice 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux d'exécution
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	2 000	0	-
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	-
16	Emprunts et dettes assimilés	347 132	347 507	351 200	349 037	99,38 %
20	Immobilisations incorporelles	780	0	600	60	10 %-
204	Subventions d'équipements versées	500	1 500	5 000	2 591	51,81 %
21	Immobilisations corporelles	160 301	179 129	1 582 232	783 456	49,52 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 916	53	1 786	1 628	91,15%
	Total dépenses d'investissement	515 629	528 189	1 972 818	1 136 772	58,51%

CHAPITRE 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES »

Ce chapitre s'élève à 349 037 € et retrace le remboursement de la dette réelle en capital. On constate une augmentation de l'annuité due en fonction de deux emprunts contractualisés en 2014, sur le taux du livret A qui est passé de 1.93 % à 2.93 %.

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 3 037 390 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
capital	420 161	423 418	348 338	346 032	347 507	349 037
intérêts	136 253	123 165	59 751	58 705	57 413	80 200
Annuité de la dette	556 414	546 583	408 089	404 737	404 920	429 237

CHAPITRES 20 A 23 IMMOBILISATIONS, OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240625-DL_2024_022-DE

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut de notre collectivité et s'élèvent à 789 107 € pour l'exercice 2023.

Le montant des dépenses d'équipement brut évolue sensiblement d'un exercice à l'autre, elles se répartissent comme suit :

▪ **Les investissements courants : 80 624 €**

Ces dépenses sont essentiellement, des dépenses d'acquisition de mobilier pour tous les secteurs confondus réaménagement du centre de l'enfance, équipement des cuisines et des différentes salles mises à la location, mobilier écoles, renouvellement du parc informatique, de matériel de son pour la salle du conseil, de matériel et outillage technique notamment l'achat d'une tondeuse autoportée, de sèche mains, d'extincteurs, four (crèche), arbres pour la continuité du verger communal, également le versement de dossiers d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour aider les Villierains à la rénovation énergétique.

▪ **Les travaux de bâtiments : 667 789 €**

- Construction de la halle en centre-ville à hauteur de 46 %,
- Maîtrise d'œuvre du complexe sportif à hauteur de l'APD,
- Travaux de réhabilitation du centre de l'enfance,
- Installation et contrôle des accès codés sur les bâtiments,
- Continuité de pose de film pour occulter la chaleur sur certaines fenêtres de l'école Malraux,
- Recherche de fuites sur la toiture terrasse de l'école A.Malraux,
- Diagnostic de la structure des vestiaires foot,
- Remise en état de la toiture du chalet de la pétanque,
- Mise en conformité électrique des bâtiments,
- Interventions sur diverses chaudières,
- Installation d'une rampe de lumière et son à l'espace Colette.

▪ **Les travaux de VRD et autres aménagements : 37 694 €**

- Mise en place d'équipement de vidéo protection,
- Travaux dans la cour de l'école Brossolette,
- Aménagement d'un terrain de sport sur la piste d'athlétisme,
- Mise en place d'une plaque gravée au « jardin des souvenirs ».

CHAPITRE 040 – OPÉRATION D'ORDRE ENTRE SECTION

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine arrêté au 31 décembre de l'année.

Cette année nous comptons 1 627 €. Ces opérations d'ordres se constatent également en recettes de fonctionnement sur le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections ».



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-022

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 (budget ville)

Rapporteur :
M. Le Maire

Commission finances :
Le 12 juin 2024

Convocation :
Le 19 juin 2024

Pièce(s) jointe(s) :
Compte administratif 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	6
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 25 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRAL ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD
J. DJENAIIDI a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
C. MARTIN a donné pouvoir à A. BELLANGER
C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL
F. DHONDT a donné pouvoir à M. POINSE
C. CRUEIZE a donné pouvoir à J-P. RICAUD

Absents non représentés :

I. DOGBO ; A. MUSY-BRELIER ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et chapitre ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-010 du 11/04/2023 concernant le vote du Budget Primitif 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-016 du 20/06/2023, portant affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget ville ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-017 du 20/06/2023, portant décision modificative n°1 du Budget Primitif 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-038 du 12/12/2023, portant décision modificative n°2 du Budget Primitif 2023 ;

VU le rapport de présentation ;

VU la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 20234 833 281.06€
- Recettes de l'exercice 2023.....5 399 983.26€

- **Résultat réel de l'exercice 2023**
- **Excédent antérieur reporté**
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2023** 595 538.78€

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2023 1 136 771.89€
- Recettes de l'exercice 2023 1 303 589.27€
- **Résultat réel d'investissement 2023** **166 817.38€**
- Excédent antérieur reporté 189 601.63€
- **Résultat de clôture d'investissement 2023** **356 419.01€**

VU l'avis de la Commission finances en date du 12 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée au Conseil municipal (sans la présence du Maire qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'année N-1 pour le budget de la ville ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P RICAUD),

ARRETE les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2023, tels que résumés ci-après :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2023 4 833 281.06€
- Recettes de l'exercice 2023 5 399 983.26€
- **Résultat réel de l'exercice 2023** **566 702.20€**
- Excédent antérieur reporté 28 836.58€
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2023** 595 538.78€

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2023 1 136 771.89€
- Recettes de l'exercice 2023 1 303 589.27€
- **Résultat réel d'investissement 2023** **166 817.38€**
- Excédent antérieur reporté 189 601.63€
- **Résultat de clôture d'investissement 2023** **356 419.01€**

APPROUVE la sincérité des résultats de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 juin 2024

Le Maire

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240625-DL_2024_022-DE